

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 1^{er} Juillet 2026 à vingt heures

Président : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Monsieur Antoine FREMANN

Convocation envoyée le 25 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 23	Nombre de procurations : 6	
Pour : 29	Contre :	Abstention :
Membres présents		
Mme Céline TONOT	Mme Fabienne VION	Mme Stéphanie GIANNUZZI
M. Jean-Marc RETY	Mme Myriam HENNEQUIN	M. Gino MARINACCI
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	M. Eric MICHELOT	M. Antoine FREMANN
M. Denis CORDIER	M. Jonas MOUNDANGA	Mme Martine DÉRIOT
Mme Florence BIZOT	Mme Cécile MATHELIN	M. Pascal CAMBON
M. Jean-Marc GONÇALVES	Mme Hélène MARTEEL	M. Fernando NOVO
Mme Béatrice SIMON	Mme Naminata SAVANE	Mme Valérie GRANDET
M. Pierre BERTRAND	M. Rachid DAHMOUNI	
Membres absents		
Mme Sandra ESCRIBANO (pouvoir à M. Jean-Marc RETY)	M. Luc LE LORC'H (pouvoir à M. Denis CORDIER)	
M. Christian BOUCASSOT (pouvoir à M. Jean-Marc GONÇALVES)	Mme Céline LAFLEUR (pouvoir à Mme Béatrice SIMON)	
M. Christian CHEVREUX (pouvoir à Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX)	Mme Ophélie MARSOLLIER (pouvoir à Mme Martine DÉRIOT)	

N° 2026-087 : Approbation du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité de l'opération « Ecoquartier Valentin » arrêté au 31 décembre 2025

Il est rappelé que la Ville de Longvic a confié à la Société Publique Locale "Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise" (SPLAAD) la requalification du quartier Valentin par voie de convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement notifiée le 18 janvier 2021.

Par délibération de son Conseil Municipal en date du 20 décembre 2023, la Commune de Longvic a approuvé le bilan prévisionnel, du compte de résultat prévisionnel et du plan de trésorerie de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) « Ecoquartier Valentin ».

En application des articles L.1523-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et L.300-5 du Code de l'urbanisme et conformément à l'article 17 de la convention de prestations intégrées, la SPLAAD a adressé à la collectivité, pour examen et approbation, le compte-rendu annuel de l'opération « Ecoquartier Valentin » arrêté au 31 décembre 2025.

Approuvé par le Comité de Contrôle et Stratégique de la SPLAAD en date du 28 mai 2026, le compte-rendu annuel annexé à la présente délibération comprend notamment :

- le programme physique de l'opération,
- une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de réalisation au cours de l'exercice écoulé,
- l'état des dépenses et recettes prévisionnelles,
- l'état prévisionnel de trésorerie,
- en annexe, le plan de commercialisation du lot A.

Au 31 décembre 2025, le montant global de l'opération « Ecoquartier Valentin » s'élève à 5 408 498 € HT n'enregistrant pas d'évolution par rapport à l'exercice précédent.

Sur proposition de Madame la Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE le Compte-rendu annuel 2025 établi par la SPLAAD à l'attention de la Ville de Longvic de l'opération « Ecoquartier Valentin », portant notamment note de conjoncture et compte-rendu financier, tel que joint en pièce annexe à l'ordre du jour du présent Conseil